

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Camp d'Été 2026 - Académie RHC

Date d'effet : Janvier 2025

Article 1 - Objet

Les présentes Conditions Générales de Vente (CGV) régissent les relations contractuelles entre l'Association Académie RHC (ci-après « l'Organisateur ») et toute personne procédant à l'inscription d'un participant au camp d'été de roller hockey (ci-après « le Client »).

Toute inscription au camp implique l'acceptation sans réserve des présentes CGV.

Article 2 - Inscriptions

2.1 Modalités d'inscription

- Les inscriptions s'effectuent exclusivement via le formulaire en ligne disponible sur www.rollerhockeyconcept.fr
- L'inscription n'est définitive qu'après réception du paiement et de l'ensemble des documents requis
- Le nombre de places est limité. Les inscriptions sont traitées par ordre d'arrivée des dossiers complets

2.2 Documents obligatoires

Les documents suivants doivent être **obligatoirement envoyés par voie postale** à l'adresse suivante :

Défossez Jérémy - Académie RHC

11 Rue Jean de la Fontaine

80480 Salouel

France

Liste des documents requis :

- Fiche d'inscription complétée (remplie sur le site internet)
- Attestation d'assurance responsabilité civile
- Fiche sanitaire de liaison complétée
- Copie de la carte d'identité ou passeport du participant
- Carte Vitale recto verso
- Carnet de vaccination à jour

- Conditions Générales de Vente signées

⚠️ IMPORTANT : Tout document envoyé par mail sera refusé. Seuls les envois postaux sont acceptés.

Article 3 - Tarifs et conditions de paiement

3.1 Tarifs

Les tarifs du camp sont indiqués en euros TTC et comprennent :

- L'encadrement sportif et pédagogique
- L'hébergement
- Les repas
- L'accès aux installations sportives
- Les activités sportives hors hockey
- Le t-shirt du stage
- Les goodies pour les MVP du jour
- Les trophées et médailles du skills games

Ne sont pas compris :

- Le transport jusqu'au lieu du camp
- Les dépenses personnelles à l'auberge ou en centre-ville lors des balades

3.2 Modalités de paiement

- Le paiement complet doit être effectué avant le 30 mai 2026
- Après cette date, l'accès au camp pourra être refusé et vous en serez avertis
- Moyens de paiement acceptés :
 - Chèques Vacances
 - Chèques en 3 fois (avec dates d'encaissement indiquées au dos)
 - Virement bancaire

3.3 Retard de paiement

Tout retard de paiement pourra entraîner l'annulation de l'inscription sans remboursement de l'acompte

Article 4 - Annulation et remboursement

4.1 Annulation par l'Organisateur

Nous nous réservons le droit d'annuler un stage jusqu'à 15 jours avant la date prévue. Dans ce cas, l'intégralité du montant du stage sera remboursée.

4.2 Annulation par le Client

En cas d'annulation de votre participation pour des raisons diverses (blessure, maladie ou autre), un remboursement de 50% à 60% du montant du stage est possible, à condition de nous prévenir au moins deux mois avant la date de début du stage (date du stage sélectionné faisant foi).

Si l'annulation survient dans les deux mois précédent le stage en raison d'une blessure, un avoir de 50% du montant du stage pourra être utilisé pour le stage de l'année suivante, sous réserve de présentation d'un certificat médical.

Toute demande d'annulation doit être formulée par lettre recommandée avec accusé de réception.

Article 5 - Assurances et responsabilités

5.1 Assurance du participant

Le Client s'engage à souscrire une assurance couvrant les dommages corporels et matériels que le participant pourrait causer ou subir durant le camp. Une attestation d'assurance responsabilité civile est obligatoire.

5.2 Responsabilité de l'Organisateur

L'Organisateur souscrit une assurance responsabilité civile professionnelle couvrant les dommages causés aux participants dans le cadre des activités encadrées. La responsabilité de l'Organisateur ne peut être engagée en cas de vol, perte ou détérioration des effets personnels des participants.

5.3 Comportement

L'Organisateur se réserve le droit d'exclure, sans remboursement, tout participant dont le comportement serait jugé dangereux, irrespectueux ou perturbateur pour le groupe.

Article 6 - Santé et sécurité

6.1 Aptitude médicale

Le participant doit être en bonne condition physique pour pratiquer le roller hockey de manière intensive. Un certificat médical de non contre-indication à la pratique du roller hockey (datant de moins d'un an) est obligatoire, ou le participant peut fournir sa licence en cours de la saison.

6.2 Traitement médical

Le Client s'engage à signaler tout traitement médical en cours ou toute allergie sur la fiche sanitaire. L'Organisateur ne pourra être tenu responsable en cas d'omission d'information.

6.3 Soins d'urgence

En cas d'urgence médicale, l'Organisateur se réserve le droit de prendre toute décision qu'il jugera nécessaire pour la santé et la sécurité du participant, y compris l'hospitalisation. Les frais médicaux restent à la charge du Client.

Article 7 - Droit à l'image

Le Client autorise l'Organisateur à utiliser, reproduire et diffuser les photographies et vidéos prises durant le camp sur lesquelles apparaît le participant, à des fins promotionnelles et de communication (site internet, réseaux sociaux, supports de communication), sauf mention contraire écrite.

Article 8 - Protection des données personnelles

Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à la gestion des inscriptions. Le Client dispose d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données le concernant en contactant [adresse mail de contact].

Article 9 - Modifications

L'Organisateur se réserve le droit de modifier le programme du camp pour des raisons pédagogiques, météorologiques ou de sécurité. Ces modifications ne peuvent donner lieu à aucun remboursement.

Article 10 - Réclamations

Toute réclamation doit être adressée par écrit à l'Organisateur dans un délai de 15 jours suivant la fin du camp à l'adresse suivante : [adresse postale ou email]

Article 11 - Droit applicable et litiges

Les présentes CGV sont soumises au droit français. En cas de litige, et à défaut de règlement amiable, le tribunal compétent sera celui du ressort du siège social de l'Organisateur.

Article 12 - Acceptation des CGV

En procédant à l'inscription, le Client reconnaît avoir pris connaissance des présentes Conditions Générales de Vente et les accepter sans réserve.

Date et signature du Client précédée de la mention « Lu et approuvé » :

Le ____ / ____ / _____

Signature :

Coordonnées de l'Organisateur :

Association Académie RHC

Défossez Jérémy
11 Rue Jean de la Fontaine
80480 Salouel
France

Site internet : www.rollerhockeyconcept.fr

Email : rollerhockeyconcept@gmail.com

Téléphone : 07 66 78 81 37

Numéro SIRET : 914 567 326 00014